

• (10.00 p.m.)

La situation actuelle est critique, monsieur l'Orateur. La chaussée qu'on nous avait promise, pour laquelle 15 millions de dollars ont déjà été dépensés, est maintenant du domaine des promesses non remplies. L'aménagement de la chaussée n'était pas simplement une promesse électorale, mais un engagement pris par un palier de gouvernement envers un autre et maintes fois renouvelé par les représentants du gouvernement fédéral aux représentants de l'Île du Prince-Édouard au Parlement fédéral du Canada. Et il faut le dire et le répéter, si l'on croit au fédéralisme: sans une pleine confiance entre les divers paliers de gouvernement au sein d'une fédération, le fédéralisme est difficile, sinon impossible à réaliser.

J'ai ici un vieux journal, le *Guardian* de Charlottetown, du 2 février 1967, où il est question de la chaussée. On y signale que le ministre des Travaux publics de l'époque, maintenant solliciteur général (M. McIlraith), qui s'occupe d'autres questions ailleurs, aurait donné l'assurance qu'en 1970—remarquez ici les précisions, monsieur l'Orateur—2,004 personnes seraient employées, par suite des travaux entrepris pour la chaussée; quelque 1,833 personnes auraient été employées l'année précédente et 1,549 l'année d'avant. Quant aux années suivantes, il ne voulait pas faire de pronostics.

Et maintenant que la chaussée est mise au rancart, n'est-il pas cruel d'ajouter encore à notre mécontentement en entassant Péliion sur Ossa? C'en est trop sûrement, même pour la plus petite province du Canada. Maintenant, le Canadien-National veut hausser ses taux et le gouvernement approuve cette injustice. J'ai deux observations à faire à ce sujet. Premièrement, le gouvernement du Canada, en décidant à tort ou à raison de donner en sous-contrat le service traversier au National-Canadien, n'a pas renoncé de ce fait à son obligation constitutionnelle et même morale dans le domaine des transports interprovinciaux, et le mode de communication et de transport d'une province à l'autre constitue en effet une responsabilité fédérale extrêmement importante.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, il y a bien longtemps, le gouvernement Bennett a transféré le déficit d'exploitation de ce service traversier du compte du National-Canadien à

[M. Macquarrie.]

celui du Fonds du revenu consolidé du Canada. Autrement dit, le gouvernement canadien a reconnu l'obligation fiscale de relier une province à l'autre, et c'est tout au moins à cela que sert la Confédération. Ainsi, le National-Canadien n'a pas désavantagé les habitants de l'Île du Prince-Édouard et des provinces voisines dans une mesure exceptionnelle et unique d'économie. La tâche est de fournir un service approprié comme concessionnaire d'Ottawa, qui s'est solennellement engagé à fournir un service suffisant.

C'est de l'outrecuidance de la part du National-Canadien, de connivence avec le gouvernement, que d'essayer d'imposer des droits excessifs sur les transports entre l'Île du Prince-Édouard et le reste du Canada. Dans quelle autre province du Canada fait-on payer un droit d'entrée? Faut-il déboursier pour entrer en Ontario, au Québec, au Manitoba, ou en toute autre province, sauf dans l'Île du Prince-Édouard et à Terre-Neuve? Pourquoi faut-il que cela coûte si cher à ceux qui sont nés dans ces îles?

Nous vivons à une époque où la discrimination est considérée à juste titre comme un mal social. Alors pourquoi tolérer cette discrimination, avec l'appui du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens? Je demande que cette mesure soit abandonnée et que le gouvernement ait recours à des moyens modernes, à une commission d'étude ou à toute autre forme d'enquête, afin non pas d'augmenter les droits de passage ou les conserver, mais de les abolir. Ce serait tout au moins une mesure de consolation, puisque la chaussée promise et désirée depuis longtemps est consignée maintenant à 60 ans de négligence par le premier ministre (M. Trudeau), champion de la société juste. La chaussée étant morte et enterrée, ce prix de consolation est le moins qu'on puisse nous offrir.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai une réponse très brève et très gentille pour le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), en ce qui concerne le tarif de transbordement entre Borden et Tormentine. Le ministre suppléant nous informe que la décision du gouvernement quant à la modification du tarif passagers et automobiles sera annoncée très prochainement.